

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **25354CSBoilly** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **15/12/2025**
Objet : **convention de mise à disposition 17 bis rue de l'épidème au profit du CS Boilly**

Nature : **Arrêtés individuels**
Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**
Date de télétransmission : **15/12/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**
Acte : **DFCPAJI_D2025_0354 - Mise _ disposition - 17 bis rue de l__pid_me au profit du CS Boilly.pdf**
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251215-25354CSBoilly-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/12/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0354

**STUDIO D'ENREGISTREMENT SIS 17 BIS
RUE DE L'EPIDEME
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU
PROFIT DU CENTRE SOCIAL BOILLY**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation de l'immeuble sis 17 bis rue de l'Epidème n°2022-264 au profit du Centre social Boilly est arrivée à son terme le 31 décembre 2024 ;

Considérant la volonté du Centre social Boilly de renouveler la convention d'occupation afin de maintenir son activité de création musicale ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec le Centre social Boilly dont le siège social est situé au 1 rue de l'Epidème – 59200 TOURCOING, dont le numéro de siret est le 345 363 972 000 26, représentée par son Président Monsieur Amara AHMED EL MEZOUAR, pour la mise à disposition, à titre gratuit, du studio d'enregistrement d'une superficie de 15,80 m² sis 17 bis rue de l'Epidème à Tourcoing où le Centre social Boilly pourra maintenir son atelier de création musicale à destination des jeunes du quartier de l'Epidème.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au 28 juin 2028.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

15 DEC. 2025

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques




Accusé Réception en Préfecture le : 15/12/2025

Publié sur le site : 15/12/2025